

**RÈGLEMENT 2025-1134
CONCERNANT LA CONSTRUCTION, LA RÉHABILITATION DE RUE
ET CONDUITE ET TRAVAUX DIVERS -
EMPRUNT DE 9 800 400 \$**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire procéder à des travaux de construction, de réhabilitation de rue, de conduite et autres travaux divers en 2025;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces travaux s'élève à 9 800 400 \$, incluant les taxes, imprévus et frais de financement, suivant l'estimation des coûts préparée par le Service de l'ingénierie de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne dispose pas des deniers nécessaires à même ses prévisions budgétaires pour supporter le coût de ces travaux;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 24 mars 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Afin de réaliser les travaux, le conseil est autorisé à dépenser une somme de 9 800 400 \$, conformément à l'estimation des coûts desdits travaux préparée par monsieur Dave Therrien, directeur du Service de l'ingénierie de la Ville de Baie-Comeau le 17 mars 2025, laquelle fait partie intégrante du présent règlement, le tout résumé comme suit :

- | | | |
|----|---|--------------|
| 1. | Construction d'une rue (développement résidentiel) : | 3 604 800 \$ |
| 2. | Réfection voirie et conduite pluviale – boulevard Vanier : | 2 141 026 \$ |
| 3. | Pavage couche de surface – boul. La Salle
(de Comeau à Donald-Smith) : | 737 250 \$ |
| 4. | Réhabilitation ponctuelle conduite de dia.
variant de 200 à 450 mm incluant nettoyage et inspection: | 385 000 \$ |
| 5. | Construction mur anti-bruit- 1397, boul. Industriel : | 195 000 \$ |
| 6. | Remplacement des vannes murales et déversoirs –
Etangs de traitement d'eaux usées : | 535 000 \$ |



COÛT BUDGÉTAIRE TOTAL

Coûts directs :	7 598 076 \$
Imprévus (± 10 % des coûts directs) :	759 812 \$
Frais incidents (± 10 % des coûts directs)	759 812 \$
Sous-total :	9 117 700 \$
Taxes nettes ($\pm 4,9875$ %) :	454 745 \$
Sous-total :	9 572 445 \$
Financement (± 3 % des coûts directs) :	227 955 \$
TOTAL :	9 800 400 \$

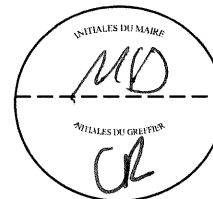
ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil municipal est autorisé à emprunter :

- La somme de 1 892 567 \$ sur une période de 15 ans pour les dépenses suivantes :
 - Pavage couche de surface – boul. La Salle (de Comeau à Donald-Smith)
 - Construction mur anti-bruit- 1397, boul. Industriel
 - Remplacement des vannes murales et déversoirs – étangs de traitement d'eaux usées
- La somme de 3 258 185 \$ sur une période de 20 ans pour les dépenses suivantes :
 - Réfection voirie et conduite pluviale (boulevard Vanier)
 - Réhabilitation ponctuelle conduite de dia. variant de 200 à 450 mm incluant nettoyage et inspections
- La somme de 4 649 648 \$ sur une période de 25 ans pour les dépenses suivantes :
 - Construction d'une rue (développement résidentiel)

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.



ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

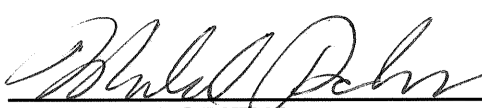
Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

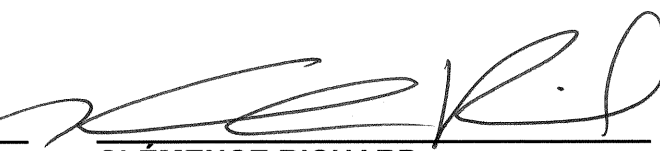
Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

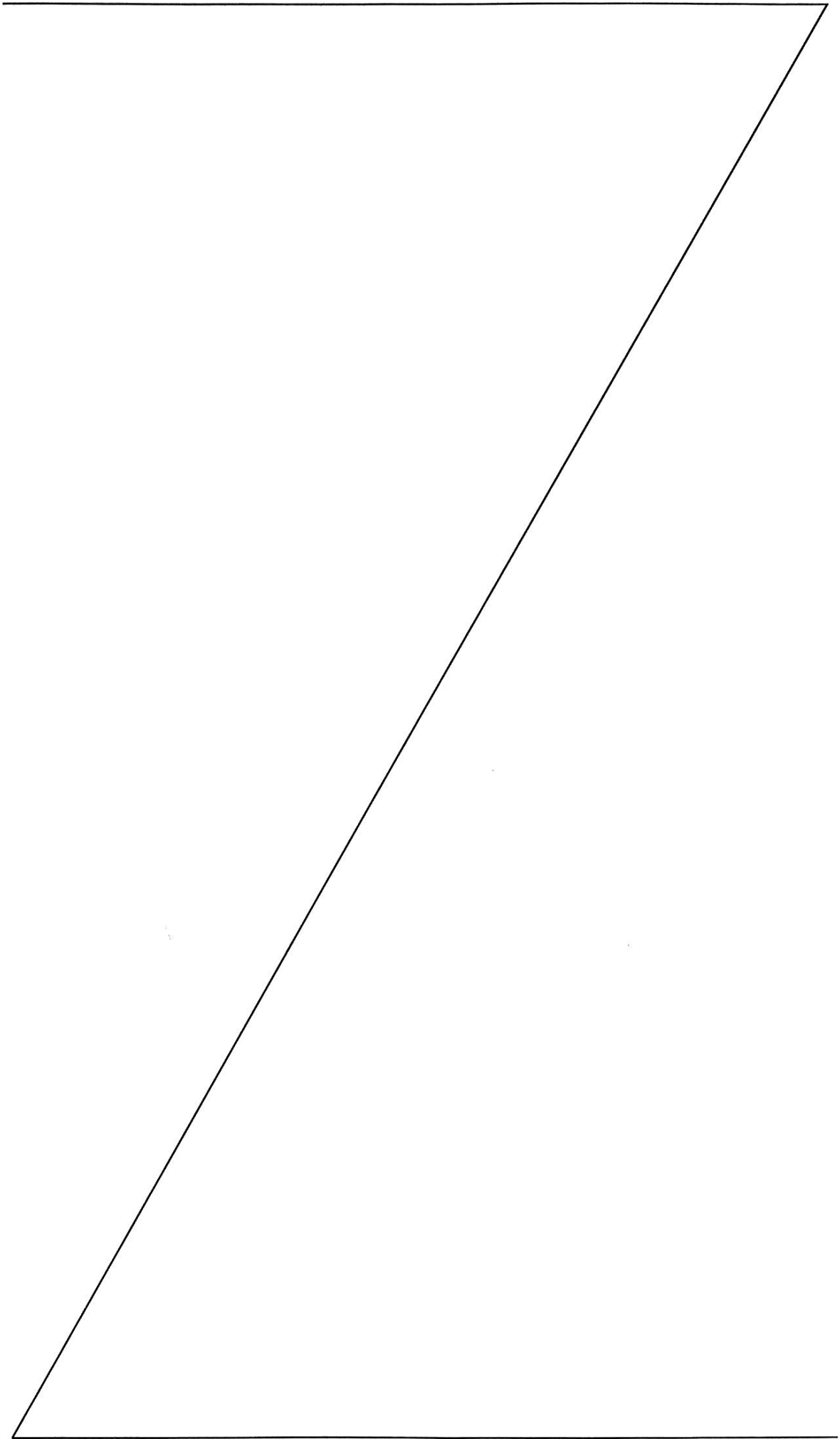
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté par la résolution 2025-172 lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 14 avril 2025.


MICHEL DESBIENS
MAIRE


CLÉMENCE RICHARD
GREFFIÈRE

Entrée en vigueur le 16 JUIN 2025



**RÈGLEMENT D'EMPRUNT
CONSTRUCTION, RÉHABILITATION DE RUE ET CONDUITE
ET TRAVAUX DIVERS**

ESTIMATION DES COÛTS

	<u>Qté</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Coûts</u>
1. Construction d'une rue (développement résidentiel)			
1.1 Voirie			
1.1.1 Organisation de chantier	1 global	135 000.00 \$	135 000.00 \$
1.1.2 Signalisation	1 global	9 000.00 \$	9 000.00 \$
1.1.3 Déboisement	7 500 m ²	5.00 \$	37 500.00 \$
1.1.4 Excavation et disposition de matériel 2 ^e classe	15 400 m ³	15.00 \$	231 000.00 \$
1.1.5 Fourniture et pose de sous-fondation de type MG-112 620 mm d'épaisseur	3 850 m ³	35.00 \$	134 750.00 \$
1.1.6 Fourniture et pose de fondation de type MG-20 - 300 mm	7 000 m ²	20.00 \$	140 000.00 \$
1.1.7 Pavage 30 mm - couche de roulement	7 000 m ²	26.00 \$	182 000.00 \$
1.1.8 Pavage 50 mm - couche de base	7 000 m ²	36.00 \$	252 000.00 \$
1.1.9 Fourniture et pose bordure de béton 200 mm	700 m lin.	150.00 \$	105 000.00 \$
1.1.10 Fourniture et pose trottoir de 1.8 m	700 m lin.	350.00 \$	245 000.00 \$
1.1.11 Marquage de moyenne durée	2 000 m lin.	4.00 \$	8 000.00 \$
	Sous-total « Voirie » :		1 479 250.00 \$
1.2 Aqueduc			
1.2.1 Service privé - protection incendie 150 mm	25 un.	4 200.00 \$	105 000.00 \$
1.2.2 Borne incendie complète	6 un.	11 800.00 \$	70 800.00 \$
1.2.3 Service privé - aqueduc 50 mm	25 un.	3 500.00 \$	87 500.00 \$
1.2.4 Vanne 200 mm	4 un.	4 700.00 \$	18 800.00 \$
1.2.5 Aqueduc de 200 mm dia.	700 m lin.	325.00 \$	227 500.00 \$
1.2.6 Chambre de contrôle de pression	1 un.	45 000.00 \$	45 000.00 \$
	Sous-total « Aqueduc » :		554 600.00 \$
1.3 Réseau pluvial			
1.3.1 Regard d'égout pluvial 900 mm dia.	8 un.	6 200.00 \$	49 600.00 \$
1.3.2 Égout pluvial de 600 mm dia.	700 m lin.	400.00 \$	280 000.00 \$
1.3.3 Puisard 600 mm dia.	26 un.	4 500.00 \$	117 000.00 \$
1.3.4 Service privé d'égout pluvial de 150 mm dia.	25 un.	1 000.00 \$	25 000.00 \$
	Sous-total « Réseau pluvial » :		471 600.00 \$
1.4 Réseau sanitaire			
1.4.1 Regard d'égout sanitaire de 900 mm dia.	8 un.	6 200.00 \$	49 600.00 \$
1.4.2 Égout sanitaire de 300 mm dia	700 m lin.	400.00 \$	280 000.00 \$
1.4.3 Service privé d'égout sanitaire de 150 mm dia.	25 un.	2 500.00 \$	62 500.00 \$
	Sous-total « Réseau sanitaire » :		392 100.00 \$

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT
CONSTRUCTION, RÉHABILITATION DE RUE ET CONDUITE
ET TRAVAUX DIVERS**

ESTIMATION DES COÛTS

	<u>Qté</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Coûts</u>
1.5 Éclairage			
1.5.1 Lampadaire	12 un.	10 000.00 \$	120 000.00 \$
1.5.2 Excavation de tranchée pour éclairage	700 m lin.	85.00 \$	59 500.00 \$
1.5.3 Gaine TTOG pour éclairage	120 m lin.	120.00 \$	14 400.00 \$
1.5.4 Conducteur #2 CU RW90 pour éclairage	2 800 m lin.	8.50 \$	23 800.00 \$
1.5.5 Conducteur #6 CU RW90 pour éclairage	700 m lin.	6.50 \$	4 550.00 \$
1.5.6 Cabinet de contrôle	1 un.	5 000.00 \$	5 000.00 \$
	Sous-total « Éclairage » :		227 250.00 \$
1.6 Prolongement de ligne électrique	1 global	480 000.00 \$	480 000.00 \$
	Sous-total « Prolongement de ligne électrique » :		480 000.00 \$
	TOTAL « Construction d'une rue (développement résidentiel) » :		3 604 800.00 \$
2. Réfection voirie et conduite pluviale - boulevard Vanier			
2.1 Voirie			
2.1.1 Organisation de chantier	1 global	216 000.00 \$	216 000.00 \$
2.1.2 Signalisation et gestion de la circulation	1 global	108 000.00 \$	108 000.00 \$
2.1.3 Démolition pavage existant	13 870 m ²	7.80 \$	108 186.00 \$
2.1.4 Démolition de bordure	1 330 m ²	30.00 \$	39 900.00 \$
2.1.5 MG-112 pour tranchée conduite pluviale	185 m ³	48.00 \$	8 880.00 \$
2.1.6 MG-20 pour tranchée conduite pluviale	320 m ²	24.00 \$	7 680.00 \$
2.1.7 Préparation de la surface avant pavage	11 000 m ²	6.00 \$	66 000.00 \$
2.1.8 Pavage (2 couches)	11 000 m ²	80.00 \$	880 000.00 \$
2.1.9 Bordure en béton	1 390 m	240.00 \$	333 600.00 \$
2.1.10 Trottoir	250 m	360.00 \$	90 000.00 \$
2.1.11 Marquage de moyenne durée	1 375 m	8.40 \$	11 550.00 \$
2.1.12 Marquage de longue durée	1 global	3 600.00 \$	3 600.00 \$
2.1.13 Gazon - îlot	5 550 m ²	30.00 \$	166 500.00 \$
	Sous-total « Voirie » :		2 039 896.00 \$
2.2 Réseau pluvial			
2.2.1 Remplacement de conduite pluviale 300 mm dia.	51 m	330.00 \$	16 830.00 \$
2.2.2 Remplacement de conduite pluviale 400 mm dia.	58 m	390.00 \$	22 620.00 \$
2.2.3 Puisard tête, cadre et grille	11 un.	4 620.00 \$	50 820.00 \$

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT
CONSTRUCTION, RÉHABILITATION DE RUE ET CONDUITE
ET TRAVAUX DIVERS**

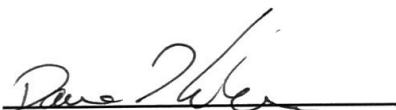
ESTIMATION DES COÛTS

	<u>Qté</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Coûts</u>
2.2.4 Puisard, cadre et grille	1 un.	3 060.00 \$	3 060.00 \$
2.2.5 Puisard - rehausse de béton	4 un.	1 560.00 \$	6 240.00 \$
2.2.6 Regard tête	1 un.	1 560.00 \$	1 560.00 \$
Sous-total «Réseau pluvial » :			101 130.00 \$
TOTAL « Réfection voirie et conduite pluviale - boulevard Vanier » :			2 141 026.00 \$
3. Pavage couche de surface - boul. La Salle (de Comeau à Donald-Smith)			
3.1 Planage (40 mm)	20 000 m ²	6.00 \$	120 000.00 \$
3.2 Pavage (40 mm)	20 000 m ²	28.00 \$	560 000.00 \$
3.3 Ajustement - infrastructures de réseaux	45 un.	250.00 \$	11 250.00 \$
3.4 Marquage de moyenne durée	5 250 m ²	4.00 \$	21 000.00 \$
3.5 Marquage de longue durée	1 global	25 000.00 \$	25 000.00 \$
TOTAL « Pavage couche de surface - boul. La Salle (de Comeau à Donald-Smith) » :			737 250.00 \$
4. Réhabilitation ponctuelle conduite de dia. variant de 200 à 450 mm incluant nettoyage et inspections			
4.1 Réhabilitation ponctuelle, conduite de dia. variant de 200 à 450 mm incluant nettoyage et inspections	55 un.	7 000.00 \$	385 000.00 \$
TOTAL « Réhabilitation ponctuelle conduite de dia. variant de 200 à 450 mm incluant nettoyage et inspections » :			385 000.00 \$
5. Construction mur antibruit - 1397, boul. Industriel			
5.1 Fourniture et installation	300 m ²	630.00 \$	189 000.00 \$
5.2 Remise en état des lieux	1 global	6 000.00 \$	6 000.00 \$
TOTAL « Construction mur antibruit - 1397, boul. Industriel » :			195 000.00 \$
6. Remplacement des vannes murales et déversoirs - étangs de traitement d'eaux usées			
6.1 Vanne murale 900 mm	18 un.	20 000.00 \$	360 000.00 \$
6.2 Vanne - déversoir 450 x 1000	5 un.	22 000.00 \$	110 000.00 \$
6.3 Vanne - déversoir 1200 x 1000	1 un.	25 000.00 \$	25 000.00 \$
6.4 Vanne - conduite aérateur	40 un.	1 000.00 \$	40 000.00 \$
TOTAL « Remplacement des vannes murales et déversoirs - étangs de traitement d'eaux usées » :			535 000.00 \$

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT
CONSTRUCTION, RÉHABILITATION DE RUE ET CONDUITE
ET TRAVAUX DIVERS**

ESTIMATION DES COÛTS

	<u>Qté</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Coûts</u>
Coûts directs :			<u>7 598 076.00 \$</u>
Frais incidents (10 % des coûts directs) : ±			759 812.00 \$
Imprévus de chantier (10 % des coûts directs) : ±			<u>759 812.00 \$</u>
Sous-total :			9 117 700.00 \$
Taxes nettes (4,9875 %) : ±			<u>454 745.00 \$</u>
Sous-total :			9 572 445.00 \$
Frais emprunt temporaire (3 % des coûts directs) : ±			<u>227 955.00 \$</u>
TOTAL BUDGÉTAIRE :			<u><u>9 800 400.00 \$</u></u>



Dave Therrien, directeur
Service de l'ingénierie
Le 17 mars 2025